

SIPRI YEARBOOK 2007

**ARMAMENTS,
DISARMAMENT AND
INTERNATIONAL
SECURITY**

Résumé en français

L'Institut International de Recherche sur la Paix de Stockholm (Stockholm International Peace Research Institute, SIPRI) est un institut indépendant de recherches sur la paix et les conflits, et en particulier les questions de contrôle des armements et de désarmement. Le SIPRI a été fondé en 1966 pour commémorer 150 années de paix ininterrompue en Suède. Le personnel et le Conseil d'administration sont internationaux. L'Institut dispose également d'un Comité scientifique qui est un organe international consultatif.

Les objectifs des recherches du SIPRI sont :

- de promouvoir la transparence dans les domaines de la sécurité et du contrôle des armements
- de contribuer à la prévention et à la résolution des conflits
 - de diffuser l'information auprès d'un public élargi.

Conseil d'administration

Ambassadeur Rolf Ekéus, président (Suède)

Dr Willem F. van Eekelen (Pays-Bas)

Dr Alexei G. Arbatov (Russie)

Jayantha Dhanapala (Sri Lanka)

Dr Nabil Elaraby (Égypte)

Rose E. Gottemoeller (États-Unis)

Professeur Helga Haftendorn (Allemagne)

Professeur Mary Kaldor (États-Unis)

Professeur Ronald G. Sutherland (Canada)

Le Directeur, Mme Alyson J. K. Bailes (Royaume-Uni)

sipri
www.sipri.org

SIPRI Yearbook 2007

Le SIPRI Yearbook 2007 rassemble des données originales dans des domaines tels que les dépenses militaires, transferts internationaux des armements, productions d'armes, les forces nucléaires et les opérations multilatérales de maintien de la paix, ainsi que des analyses pointues sur d'importants aspects du contrôle des armements, de la paix et de la sécurité internationales.

Le thème analytique majeur du *SIPRI Yearbook 2007* porte sur les perspectives nouvelles offertes pour la politique publique de sécurité par la notion de « risque ». L'introduction aborde la notion de « risque », les défis de prioritarisation, les écueils dus aux mauvais calculs et les bénéfices d'une perspective basée sur la notion de risque pour l'ajustement des tentatives de gouvernements et organismes de coopération régionaux et internationaux pour améliorer la sécurité.

Une analyse basée sur la notion de risque a l'avantage de concilier une palette rapidement changeante de défis politiques, dont de nombreux échappent à la notion traditionnelle de « menace ». Plusieurs de ces défis sont étudiés dans le Yearbook.

Ce livret présente une sélection des données et conclusions du *SIPRI Yearbook 2007*.



Dirigé par Pascal Boniface, depuis sa création en 1990, l'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) est un centre de recherche indépendant sur les questions internationales et stratégiques et se veut un lieu de dialogue et de réflexion entre tous ceux qui composent la communauté stratégique : spécialistes venus d'horizons professionnels et philosophiques différents, responsables politiques, hauts fonctionnaires, industriels, militaires, experts et universitaires.

Ses travaux de recherche poursuivent autant des objectifs scientifiques – à travers les publications de ses chercheurs dans des revues ou ouvrages spécialisés – qu'opérationnels, l'IRIS étant consulté tant par les ministères et les parlementaires que par les grandes entreprises et les médias français et étrangers. L'Institut compte actuellement une trentaine de collaborateurs, permanents ou occasionnels, spécialistes de zones géographiques ou de sujets stratégiques transversaux.

Au-delà des publications individuelles de ses chercheurs, l'IRIS publie *l'Année stratégique*, et la revue trimestrielle *La Revue internationale et stratégique*.

Table des matières

Introduction	2
Sécurité et institutions euro-atlantiques	3
Conflits armés majeurs	4
Maintien de la paix : suivi de l'évolution des conflits	6
La coopération régionale en matière de sécurité dans l'ancienne aire soviétique	8
La responsabilité démocratique des services de renseignement	9
Energie et sécurité : dimensions régionales et globales	10
Analyser le risque humain	11
Dépenses militaires	12
Production d'armements	14
Transferts internationaux des armements	16
Réduction des risques sécuritaires grâce au contrôle des matériaux civils	18
La résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations Unies : la législation internationale au service de la non-prolifération	19
Contrôle des armes nucléaires et non prolifération	20
Développements et contrôle des armes chimiques et biologiques	22
Contrôle des armes conventionnelles	23
Efforts internationaux pour contrôler les MANPADS	24
Contrôle des transferts internationaux liés à la sécurité	25
Accords de contrôle des armements et de désarmement	26
Abréviations liées à la sécurité	30
Le site Internet du SIPRI	33
Publications récentes du SIPRI	34
Comment commander	35

Introduction

Le concept de « risque », qui englobe un large éventail de problèmes pour la sécurité et la survie humaine, se substitue de plus en plus à celui, plus traditionnel, de « menace ».

Des politiques publiques tenant compte de tout le spectre du risque – y compris les catastrophes naturelles et la vulnérabilité économique et sociale, de même que les conflits et le terrorisme – ont davantage de chances d'évaluer correctement des priorités. La comparaison et la compilation de l'ensemble des risques posés à un pays sont difficiles, pour des raisons pratiques comme subjectives. Des événements récents et des défis évidents à court terme peuvent altérer les priorités et il est difficile d'évaluer le nombre de risques auto-générés. Une action pour répondre à un risque peut avoir des manifestations imprévisibles, aggravant le risque initial autant que d'autres. La plupart des modèles existants de comparaison et de prévision des risques ne parvient plus à prendre en compte la diffusion transnationale, souvent globale de nombreux facteurs majeurs de risque aujourd'hui, ni à évaluer les vulnérabilités ou la résilience du système international dans son ensemble.

Les complications potentielles révélées par une analyse basée sur la notion de risque suggèrent que vivre avec certains risques – et se concentrer sur la résilience et la rémission – peut être plus sûre que d'essayer de les éradiquer.

Un renforcement de la coopération multilatérale permettrait de trouver des solutions communes contre les risques communs – et permettrait de partager les coûts engendrés. Le concept moderne de « société du risque » pourrait ainsi être ramené à la vision, plus ancienne, de « société globale » avec une gouvernance commune de la sécurité.

Sécurité et institutions euro-atlantiques

La tendance majeure en matière d'analyse de sécurité est restée largement inchangée depuis la réorientation profonde des enjeux de sécurité occidentaux vers une lutte contre le terrorisme international après le 11 septembre 2001.

Les actions menées par les États-Unis en Irak semblent avoir créé une responsabilité à long terme pour la communauté internationale. Les efforts globaux de lutte anti-terrorisme ont été entravés par les tentatives de les associer à la situation en Irak.

L'Union européenne et OTAN, en transition, tentent de prouver leur pertinence face à de nouveaux défis. Crise d'adoption de la constitution européenne et fatigue de l'élargissement ont nuit à la politique étrangère et de sécurité de l'UE en 2006. Le processus de transformation de l'OTAN évoqué de longue date a peu avancé. Le manque de vision commune a empêché une coopération UE-OTAN plus étroite.

En 2006, dissolution de la Serbie et Monténégro et perspectives d'un nouveau statut pour le Kosovo ont été des étapes vers l'établissement de structures étatiques stables dans les Balkans occidentaux.

La Russie a usé de ses atouts énergétiques pour raviver sa fierté nationale, restaurer son influence dans son voisinage ex-soviétique, maximiser son influence géopolitique, influant sur le paradigme de la sécurité internationale et poussant les Européens à une coopération plus étroite.

Le comportement de la Russie envers une majorité de la communauté euro-atlantique en 2006 a encouragé l'émergence – encore géographiquement imprécise – d'une division « douce » entre un nouvel occident élargi et des parties sous-réformées, moins intégrées de l'Est.

Conflits armés majeurs

Le transnationalisme – en particulier le rôle des diasporas, les réseaux de conflits transnationaux à base étatique, et le crime et le terrorisme internationaux – est récemment devenu un facteur important de l'analyse des conflits armés, aidant à clarifier les liens entre événements locaux et changements dans l'ordre mondial. À l'avenir, parvenir à répondre aux aspects transnationaux des conflits sera certainement une des priorités de l'agenda international.

En Afghanistan, des bases au Pakistan voisin sont soupçonnées d'avoir soutenu les opérations des talibans en 2006.

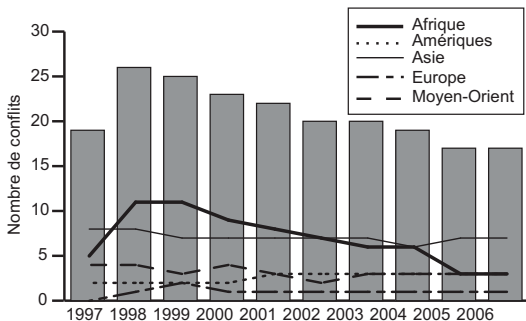
Les conflits concernant Israël, les territoires palestiniens et le Liban en 2006 ont illustré le rôle des réseaux conflictuels régionaux et transnationaux, et le lien entre acteurs étatiques et non étatiques.

La Somalie est apparue comme servant à la fois de champ de bataille à distance pour des intérêts régionaux et comme point d'attention de la « guerre globale contre le terrorisme » des États-Unis. L'Éthiopie est intervenue militairement pour soutenir le Gouvernement Fédéral de Transition Somalien. La diaspora somalienne, comprenant peut-être une large part de réfugiés, a aussi eu une influence sur le conflit.

En 2006, les 17 mêmes conflits armés majeurs qu'en 2005 étaient actifs dans les 16 mêmes lieux (le conflit entre Israël et le Hezbollah au Liban en 2006 n'est pas comptabilisé comme conflit armé majeur parce qu'il a fait moins de 1000 victimes). Aucun de ces conflits n'était interétatique.

L'Asie était pour la seconde année consécutive la région avec le plus grand nombre de conflits armés majeurs.

Répartition régionale et nombre total de conflits armés majeurs, 1997–2006



Les 17 conflits armés majeurs en 2006^a

Afrique

Burundi ↓
Soudan ↓
Ouganda ↓

Europe

Russie
(Tchéchénie) ↓

Amériques

Colombie ↓
Pérou ↓
États-Unis ↑

Moyen-Orient

Irak^b
Israël ↑
Turquie ↓

Asie

Afghanistan ↑^b
Inde (Cachemire) ↓
Birmanie ↑
Népal ↑
Philippines ↑
Philippines
(Mindanao) ↓
Sri Lanka ↑^b

↓/↑ = Moins/plus de morts au combat qu'en 2005.

^a Pour des détails sur ces conflits, se référer au SIPRI Yearbook.

^b Ces conflits ont causé 1000 décès ou plus liés aux combats en 2006.

Maintien de la paix : suivi de l'évolution des conflits

Le nombre de personnel déployé et les dépenses pour des missions de maintien de la paix ont atteint en 2006 des niveaux sans précédent.

Des événements vers le milieu de l'année ont forcé la communauté internationale à se confronter à des dilemmes politiques et opérationnels récurrents en matière de maintien de la paix, à réévaluer certaines missions du passé, et à revoir plus largement les conditions de création, de mise en œuvre et d'évaluation des missions.

L'ONU et l'OTAN ont éprouvé des difficultés à élargir leurs missions respectives FINUL au Liban et ISAF en Afghanistan. L'ISAF assumait la responsabilité totale dans toutes les régions d'Afghanistan en 2006. Un effondrement de l'ordre et de l'État de droit au Timor-Leste a conduit au déploiement d'une large mission multidimensionnelle de l'ONU, la MINUT, alors que l'organisation s'apprêtait à se retirer du pays.

Au Darfour (Soudan), l'obtention de l'accord du gouvernement soudanais pour le déploiement de casques bleus a été très difficile en 2006, donnant lieu finalement à une mission hybride ONU–Union Africaine. Le consentement est aussi devenu un enjeu dans d'autres cas où les missions ou des pays contributeurs étaient accusés par des parties au conflit de violer les principes de neutralité et d'impartialité.

Plusieurs mandats de missions et autres documents incluaient la « défense du mandat », au même titre que la légitime défense, comme justificatif d'un recours à la force, cependant que des missions se « durcissaient », atténuant peut-être la frontière entre maintien de la paix et opérations de guerre.

Opérations multilatérales de maintien de la paix, 2006

60 missions de maintien de la paix étaient actives durant tout ou partie de 2006 : 20 menées par les Nations Unies, 33 par des organisations régionales ou alliances, 7 par des coalitions ad hoc. En dehors de la force multinationale en Irak (hors statistiques), 167 600 militaires et civils étaient déployés dans 59 missions en 2006, 28% de plus qu'en 2005.

Avec 73 500 soldats et observateurs militaires, et 14 000 policiers et personnels civils déployés dans 20 missions en 2006, l'ONU demeure le plus grand contributeur unique pour les opérations de maintien de la paix. Ses déploiements ont plus que doublé en 2006 par rapport à 2000.

Pour la première fois en plusieurs années, les Européens ont contribué de larges déploiements aux missions de l'ONU.

Les coûts connus totaux des missions de l'ONU, de l'UE et de l'OTAN ont atteint le record de 5,5 milliards de dollars.

Sept nouvelles missions ont été lancées en 2006 : le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL); la mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT); la force internationale de sécurité au Timor-Leste dirigée par l'Australie ; la Mission de l'Union Africaine pour le soutien aux élections aux Comores (AMISEC) ; la mission de police de l'UE pour les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) ; l'EUFOR en République démocratique du Congo ; et la mission de l'OSCE au Monténégro.

Six missions se sont achevées en 2006 : l'opération des Nations Unies au Burundi (ONUB), le bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) ; l'AMISEC ; la mission de surveillance de l'UE à Aceh (MSA) ; l'équipe de police consultative dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine (EUPAT) ; et l'EUFOR en RD Congo.

La coopération régionale en matière de sécurité dans l'ancienne aire soviétique

L'ex aire soviétique a suivi une tendance au développement d'institutions multilatérales. Quatre y ont des dimensions sécuritaires notables : deux groupes menés par la Russie – Communauté des États indépendants (CEI) et Organisation du traité de sécurité collective (OTSC) ; un groupe formé par la Géorgie, l'Ukraine, l'Azerbaïdjan et la Moldavie (GUAM) ; et l'Organisation de Shanghai pour la coopération (OSC), regroupant Chine, Russie et quatre états d'Asie centrale.

A la différence des organismes occidentaux, aucune (sauf le GUAM) ne promeut la bonne gouvernance interne.

Si la CEI prétend à des compétences dans les domaines de la coopération militaire, du maintien de la paix et de l'antiterrorisme, ses réalisations concrètes ont été très limitées. La Russie a progressivement détourné ses coopérations militaires de la CEI vers une OTSC ayant établi des forces de déploiement rapide conjointes, développé une défense aérienne unifiée, promu la collaboration en matière d'équipement, et des politiques anti-drogue et antiterrorisme. Cette organisation semble la plus cohérente sur le plan militaire.

Si le GUAM a un programme antiterrorisme et a discuté d'opérations conjointes de maintien de la paix, les trajectoires politiques divergentes de ses membres limitent ses avancées.

L'OSC s'engage dans le renforcement de la confiance mutuelle et la coopération militaire antiterrorisme, extrémisme et séparatisme, et montre le plus de vitalité et de marge de développement. Toutes ces organisations devraient contribuer à dessiner l'architecture de sécurité dans la région eurasiatique à l'avenir.

La responsabilité démocratique des services de renseignement

11 septembre 2001 et invasion de l'Irak par les États-Unis en 2003 ont attiré l'attention internationale sur l'efficacité des services de renseignement occidentaux, leurs relations avec les gouvernements nationaux, leur implication supposée dans des abus en matière de droit de l'homme.

Des investigations publiques et parlementaires d'envergure concernant des allégations d'échecs ou de mauvaise conduite par des services de renseignement ont dès lors été menées dans plusieurs pays. La responsabilité des services de renseignement occupe une place de premier ordre dans l'agenda des politiques publiques.

Une étude comparative de plusieurs pays démocratiques révèle que durant les 30 dernières années, de nombreux pays ont évolué d'un contrôle des services de renseignement par l'exécutif vers davantage de contrôle démocratique.

Le contrôle des services de renseignement fait aujourd'hui face à plusieurs défis et problèmes récurrents :

- équilibre entre besoins légitimes de transparence et de confidentialité concernant opérations, sources, méthodes ;
- danger de politisation et d'usage abusif des services de renseignement par l'exécutif ;
- contrôle démocratique des services de renseignement dans des états post-autoritaires et post-communistes ;
- suivi de la coopération internationale en matière de renseignement.

La capacité de ces systèmes de contrôle relativement récents à répondre entièrement à tous ces défis dans le climat post 11 septembre 2001 reste à prouver.

Energie et sécurité : dimensions régionales et globales

Les efforts pour sécuriser les approvisionnements énergétiques sont aujourd'hui un facteur important dans l'élaboration des politiques étrangères et relations extérieures.

En réponse aux défis de la sécurité énergétique, des pays ont adopté une approche nationaliste, étant même prêts à recourir à la force pour protéger leurs intérêts énergétiques. D'autres pays ont montré plus de compréhension envers les besoins de mesures collectives et institutionnelles.

Les enjeux de sécurité énergétiques ont amené de nouvelles coopérations et alliances stratégiques entre les États qui sont des acteurs majeurs du marché énergétique : exportateurs, importateurs et pays de transit. Ces enjeux sont aussi devenus sources de tensions, de rivalités et de conflit.

De nouveaux conflits intra étatiques à dimension énergétique sont à prévoir, en particulier en Afrique. L'importance stratégique d'aires géographiques riches en hydrocarbures devrait s'accroître au cours des prochaines décennies, les rendant vulnérables aux tensions et conflits.

Considérée traditionnellement comme enjeu purement national ou intérieur, la sécurité énergétique présente des aspects exigeant des réponses multilatérales. La coopération entre les acteurs majeurs du marché énergétique pourrait augmenter grandement la sécurité des approvisionnements. Coopération internationale et compétition peuvent coexister en matière de sécurité énergétique en étant plus équilibrées.

Une percée dans l'essor d'énergies alternatives pourrait changer radicalement l'avenir de la sécurité énergétique comme soulever de nouveaux problèmes de sécurité.

Analyser le risque humain

Les motivations soutenant les dépenses militaires des gouvernements reposent sur une définition traditionnelle limitée du concept de sécurité reliant celui-ci étroitement à des menaces armées sur les États. Les analyses récentes en matière de sécurité – adoptant des définitions différentes et élargies de la sécurité – identifient un ensemble de risques non traditionnels en matière de sécurité auxquels des moyens militaires ne sauraient répondre.

La santé publique offre bien des exemples de domaines où des dépenses non militaires pourraient être bien plus rentables pour protéger des vies humaines. Les stratégies préventives développées pour l'Organisation mondiale de la Santé ou d'autres organes des Nations Unies pour réduire les risques de mort prématurée ou de handicap – comme des interventions sanitaires de base ou l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement – ont ainsi un rapport coût/efficacité très élevé.

Des chevauchements existent entre les facteurs de risques pour la maladie et ceux de la violence collective. Cela suggère aussi un chevauchement entre « l'absence de manque » et « l'absence de peur », et a ainsi des implications de plusieurs ordres pour la stratégie de sécurité.

Si pauvreté et compétition économique pour les ressources sont sources potentielles de conflit et de violence, une utilisation constructive des ressources mondiales face à la faim, aux défis environnementaux et à la pauvreté – y compris par le transfert de ressources des pays riches vers les pays en voie de développement aux taux de mortalité élevés – pourrait avoir un impact positif direct sur la survie humaine et indirect sur la sécurité internationale.

Dépenses militaires

Les dépenses militaires en 2006 sont estimées avoir atteint 1204 milliards de dollars. Cela représente une augmentation en valeur réelle de 3,5% entre 2005 et 2006, et de 37% entre 1997 et 2006. Les dépenses militaires mondiales en 2006 équivalaient à 2,5% du PIB mondial.

Les dépenses de défense des États-Unis ont augmenté de 53% en valeur réelle de 2001 à 2006, principalement en raison de l'allocation de 381 milliards de dollars pour les opérations militaires en Afghanistan, en Irak, et ailleurs.

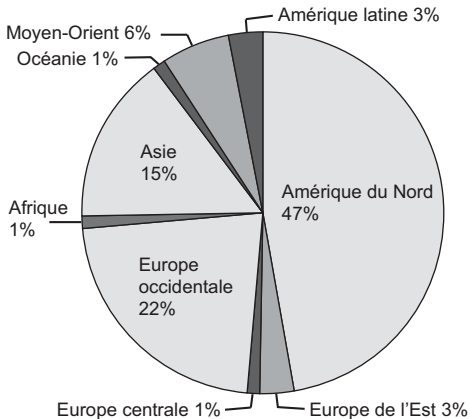
En 2006, la Chine était le quatrième État le plus dépensier en matière de défense, dépassant le Japon, toutefois le ratio par habitant reste nettement moindre.

Les 10 États les plus dépensiers en matière de défense en 2006

Les valeurs sont en dollars US constant (2005).

Pays	Total de dépenses militaires (milliards de US\$)	Dépenses militaires per capita (US\$)	Mondial (%)
États-Unis	528.7	1 756	46
Royaume-Uni	59.2	990	5
France	53.1	875	5
Chine	49.5	37	4
Japon	43.7	341	4
Allemagne	37.0	447	3
Russie	34.7	244	3
Italie	29.9	514	3
Arabie Saoudite	29.0	1 152	3
Inde	23.9	21	2
Sub-total	888.7	—	77
Mondial	1 158.0	—	100

**Part des dépenses militaires totales en 2006,
par région du monde**



Les dépenses militaires en Europe de l'Est ont augmenté de 12% en valeur relative entre 2005 et 2006, la plus grande augmentation toutes régions confondues. Dans deux régions – l'Amérique centrale et l'Europe de l'Ouest – les dépenses militaires ont légèrement diminué entre 2005 et 2006. Sur la période 1997–2006, six régions ont augmenté leurs dépenses militaires de plus de 50% en valeur réelle : l'Asie centrale, l'Europe de l'Est, le Moyen-Orient, l'Asie du sud, l'Amérique du Nord et l'Afrique sub-saharienne, par ordre décroissant du taux d'augmentation.

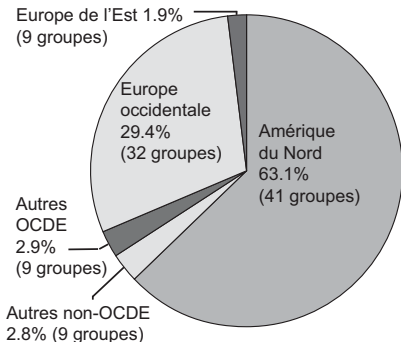
Production d'armements

Les ventes d'armes des 100 principales compagnies d'armement dans le monde (à l'exclusion des entreprises chinoises) – le Top 100 du SIPRI – ont atteint 290 milliards de dollars en 2005. Ceci constitue une augmentation de 3% en valeur réelle par rapport au Top 100 du SIPRI 2004.

De 2004 à 2005, 6 compagnies ont augmenté leurs ventes d'armes par plus de 1 milliard de dollars et 19 ont augmenté leurs ventes de plus de 30%. Une évolution qui doit davantage à des acquisitions qu'à une croissance organique.

Les coûts fixes élevés et croissants des systèmes d'armes perfectionnés conditionnent les évolutions dans l'industrie d'armement autant que les politiques de défense nationales et militaro-industrielles.

Répartition régionale des ventes d'armes du Top 100 du SIPRI



Les principaux groupes d'armement

La liste ci-dessous montre les ventes d'armes des 25 principaux groupes d'armement du Top 100 du SIPRI pour 2005. Le pays ou la région dans laquelle ils sont basés est mentionné entre parenthèses. La liste complète du Top 100 du SIPRI est disponible dans le *SIPRI Yearbook 2007*.

1	Boeing (USA)	\$28 050 m.
2	Northrop Grumman (USA)	\$27 590 m.
3	Lockheed Martin (USA)	\$26 460 m.
4	BAE Systems (Royaume-Uni)	\$23 230 m.
5	Raytheon (USA)	\$19 800 m.
6	General Dynamics (USA)	\$16 570 m.
7	Finmeccanica (Italie)	\$9 800 m.
8	EADS (Europe)	\$9 580 m.
9	L-3 Communications (USA)	\$8 970 m.
10	Thales (France)	\$8 940 m.
11	United Technologies Corp. (USA)	\$6 840 m.
12	SAIC (USA)	\$5 060 m.
13	DCN (France)	\$3 520 m.
14	Rolls Royce (Royaume-Uni)	\$3 470 m.
15	Computer Sciences Corp. (USA)	\$3 400 m.
16	ITT Industries (USA)	\$3 190 m.
17	General Electric (USA)	\$3 000 m.
18	Honeywell International (USA)	\$2 940 m.
19	Halliburton (USA)	\$2 720 m.
20	SAFRAN (France)	\$2 630 m.
21	Dassault Aviation Groupe (France)	\$2 210 m.
22	Mitsubishi Heavy Industries (Japon)	\$2 190 m.
23	Saab (Suède)	\$2 110 m.
24	Alliant Techsystems (USA)	\$2 060 m.
25	Harris (USA)	\$1 870 m.

Transferts internationaux des armements

Une augmentation de près de 50% en volume des transferts des principales armes conventionnelles s'est produite entre 2002 et 2006, selon les valeurs de l'indicateur tendancier du SIPRI.

Les États-Unis et la Russie ont été les principaux fournisseurs d'armes sur cette période, avec chacun autour de 30% des livraisons globales. Les exportations en provenance de pays de l'UE vers des pays hors UE représentaient à peine plus de 20%. La Chine et l'Inde étaient les principaux importateurs mondiaux.

Alors que les livraisons vers l'Iran, en provenance principalement de Russie, ont attiré l'attention des médias en 2006, les livraisons des États-Unis vers Israël, l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis étaient largement supérieures. Elles incluaient la livraison de systèmes de frappes à longue distance pouvant avoir des impacts significatifs sur la stabilité de la région.

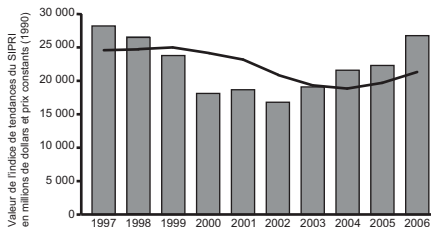
Dans le conflit du sud Liban mi-2006, le Hezbollah s'est révélé étonnamment bien armé. La plupart des armes sont supposées avoir été fournies par l'Iran et la Syrie.

Le coût croissant de développement de larges systèmes de défense conventionnels rend la plupart des pays dépendants d'autres pour les armes et la technologie en matière d'armements. Des États pourraient réagir en tentant, à un coût économique élevé, de produire des systèmes d'arme de façon indépendante, ou de se concentrer sur des alternatives relativement peu coûteuses comme les armes de destruction massive ou des stratégies guerrières comme le terrorisme ou la cyber-guerre.

Les 10 premiers exportateurs et importateurs des principales armes conventionnelles 2002–2006

Exportateur	Part des exportations mondiales (%)	Importateur	Part des importations mondiales (%)
États-Unis	30.2	Chine	13.7
Russie	28.9	Inde	9.5
Allemagne	8.6	Grèce	6.8
France	8.3	EAU	6.6
Royaume-Uni	4.2	Corée du Sud	3.6
Pays-Bas	3.0	Australie	3.2
Italie	2.4	Israël	3.2
Chine	2.0	Égypte	2.9
Suède	1.8	Turquie	2.8
Israël	1.6	Iran	2.4

L'évolution des transferts des principales armes conventionnelles 1997–2006



L'histogramme indique le total annuel et la courbe la moyenne sur cinq ans. L'indicateur du SIPRI concerne le volume des transferts, pas leur coût financier. Voir : <http://armstrade.sipri.org/>

Réduction des risques sécuritaires grâce au contrôle des matériaux civils

Certains matériaux, équipements, savoirs et technologies civils qui ne sont pas destinés à un usage militaire peuvent être utilisés dans des actes de terrorisme de masse ou à d'autres fins criminelles, mais échappent au contrôle des armements. La plupart de ces matériaux appartiennent à des industries du secteur privé.

Tout système permettant de contrôler ces matériaux civils ne devrait pas entraver l'activité économique. De plus, les solutions gouvernementales ne peuvent être proposées dans l'urgence ni priver la société civile de son contrôle.

Il est de plus en plus admis que les gouvernements et les acteurs économiques devront travailler de concert pour améliorer la sécurité. Dans le cadre de ces efforts, les régulateurs doivent mettre au point un ensemble de règles pour contrôler l'utilisation de matériaux civils à des fins militaires non autorisées. La communauté commerciale devrait également être sensibilisée à sa responsabilité par rapport à la sécurité.

Dans ce secteur, des standards de sécurité certifiés mais sur base volontaire devraient être intégrés à la gestion de la qualité au sein des entreprises. Les régulateurs et les entreprises doivent travailler ensemble pour créer de nouveaux standards. Les processus existants dans l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et le Comité européen de normalisation (CEN) pourraient servir de base pour le développement d'une gamme complète de standards sécuritaires.

La résolution 1540 du Conseil de Sécurité des Nations Unies : la législation internationale au service de la non-prolifération

La résolution 1540 du Conseil de Sécurité de l'ONU adoptée le 28 avril 2004 élargit les efforts internationaux de non prolifération aux acteurs non étatiques. Cette initiative américaine avait pour objectif de contourner les processus lents et compliqués de signature de traités internationaux.

Elle interdit aux États de soutenir les acteurs non étatiques souhaitant produire, acquérir, posséder, développer, transporter, transférer ou utiliser des armes de destruction massive et leurs vecteurs, et leur impose d'adopter et de renforcer les législations nationales appropriées.

L'adoption de cette résolution soulève d'importantes questions :

- Quelle est l'autorité du Conseil de sécurité pour adopter des résolutions contenant des éléments législatifs, au Chapitre VII de la Charte de l'ONU ?
- Quelles sont les limites et les caractéristiques précises des obligations légales établies par la résolution ?
- Comment la résolution peut-elle être appliquée de façon satisfaisante ?

A ce jour, l'application de la résolution 1540 par les États membres de l'ONU reste parcellaire, et semble avoir eu peu d'impact sur les législations et pratiques nationales. Il semble qu'une résolution du Conseil de Sécurité – même une à laquelle la Charte de l'ONU confère force contraignante – n'offre aucune garantie pour une réponse rapide et efficace à une menace imminente sur la paix et la sécurité internationales.

Contrôle des armes nucléaires et non prolifération

Les cinq puissances nucléaires légalement reconnues (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie) sont engagées dans la limitation et la modernisation de leur arsenal nucléaire. Le Royaume-Uni a décidé de construire une nouvelle classe de sous-marins nucléaires pour remplacer les Trident en 2020.

La Corée du Nord a démontré ses capacités nucléaires en conduisant un essai souterrain le 9 octobre 2006. L'essai aurait été un succès partiel, et des doutes persistent sur la capacité de la Corée du Nord à produire des armes nucléaires opérationnelles.

Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a transféré le dossier iranien au Conseil de sécurité de l'ONU après que l'Iran ait relancé son programme d'enrichissement d'uranium. La résolution 1696 de juillet 2006 exigeait que l'Iran cesse toute activité d'enrichissement d'uranium et de séparation de plutonium. Face au non-respect par Téhéran de cette résolution, le Conseil de Sécurité a sanctionné les programmes nucléaires et balistique iraniens par la résolution 1737 de décembre 2006.

Inde et États-Unis ont poussé leur initiative controversée de coopération nucléaire civile, repris leurs échanges nucléaires commerciaux et ont convenu en mars de séparer les volets civil et militaire du programme nucléaire indien. Le Congrès américain adopta en décembre l'acte Hyde amendant la législation américaine pour autoriser la négociation d'un accord commercial nucléaire avec l'Inde. Les conditions imposées par l'acte furent mal accueillies en Inde. Russie et États-Unis ont lancé l'initiative globale de lutte contre le terrorisme nucléaire au sommet du G8 en juillet 2006.

Forces nucléaires dans le monde en janvier 2007

État	Année du premier essai nucléaire	Nombre de têtes déployées
États-Unis ^a	1945	5 045
Russie ^b	1949	5 614
Royaume-Uni	1952	environ 160
France	1960	348
Chine	1964	environ 145
Inde	1974	environ 50 ^c
Pakistan	1998	environ 60 ^c
Israël	—	≤100 ^c
Corée du Nord	2006	— ^d
Total		environ 11 530

^a Les stocks américains, en comptant les réserves, s'élèvent approximativement à 10 000 têtes.

^b L'arsenal total russe compte environ 15 000 têtes, dont approximativement 9 300 stockées ou en attente de démantèlement.

^c Les armes nucléaires de l'Inde, d'Israël et du Pakistan seraient seulement partiellement déployées.

^d Selon les estimations de ses inventaires de plutonium séparé, la Corée du Nord pourrait produire 6 têtes nucléaires.

Les États susmentionnés détenaient au total plus de 26 000 têtes nucléaires début 2007, en comptant les têtes nucléaires déployées, de rechange, les réserves et les têtes inactives stockées ou en attente de démantèlement.

On compte environ 1700 tonnes d'uranium hautement enrichi et 500 tonnes de plutonium séparé dans le monde – assez de matières fissiles pour produire plus de 100 000 armes nucléaires.

Développements et contrôle des armes chimiques et biologiques

Lors de la sixième conférence d'examen de la convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines tenue à Genève du 20 novembre au 8 décembre 2006, il fut décidé d'organiser des rencontres annuelles entre 2007 et 2010 pour discuter de mesures permettant de promouvoir l'application de la convention, de renforcer la sûreté et la sécurité dans les installations biologiques et de renforcer les capacités nationales de détection et de diagnostic des maladies.

Lors de la onzième conférence des États parties de la convention sur les armes chimiques de 1993, réunie à La Haye du 5 au 8 décembre, il fut décidé que des représentants du conseil exécutif visitent les installations d'armes chimiques des États parties ayant demandé des délais supplémentaires pour la destruction de leurs stocks. Il est possible que tous les États ne puissent respecter l'échéance de la convention (29 avril 2012) pour la destruction de toutes les armes chimiques.

Sécurité et sûreté biologique ont été évoquées à l'occasion d'activités et d'ententes nationales et régionales en 2006.

Des informations plus précises sur le développement ou l'utilisation d'armes chimiques et biologiques et plus d'informations concernant les programmes passés furent accessibles en 2006.

Le manque d'informations fiables et de compréhension rend difficile l'évaluation et l'application des estimations de risques de prolifération.

La menace chimique et biologique nécessite une plus grande attention et la combinaison harmonieuse de mesures nationales et internationales doit être trouvée.

Contrôle des armes conventionnelles

L'entrée en vigueur de l'accord d'adaptation du traité FCE de 1999 a encore été l'otage en 2006 des différends entre la Russie et les pays occidentaux sur les textes adoptés lors du sommet de l'OSCE d'Istanbul en 1999.

Le contrôle des armes conventionnelles semble virtuellement bloqué par le refus de la Russie de respecter ses engagements, des problèmes politiques persistants entre Russie et membres de l'OTAN, « l'essoufflement du contrôle des armements » et la détérioration du statut de l'OSCE.

Le séminaire sur la doctrine militaire de Vienne de l'OSCE en 2006 fut l'occasion de discuter et clarifier les opinions et les positions militaires et sécuritaires actuelles des participants de l'OSCE.

D'autres efforts dans le domaine des mesures de confiance, de transparence et de renforcement de la stabilité portèrent en 2006 sur les armes de petit calibre et les surplus de munitions.

Certains signataires de la convention de 1997 sur les mines anti-personnel ne pouvant remplir leurs objectifs en matière de destruction des mines, un processus en vue de repousser les échéances a été adopté en 2006.

Le protocole V sur les résidus explosifs de guerre de la convention sur certaines armes classiques de 1981 est entré en application en 2006.

Limites et possessions du Traité FCE au 1er janvier 2007

	Chars	VBC	Artillerie	Avions	Héli-coptères	Hommes
Limites	38 262	59 822	37 846	13 172	3 920	5 789 181
Possessions	23 669	43 515	27 705	6 819	1 977	2 812 087

Efforts internationaux pour contrôler les MANPADS

Depuis la tentative de tir contre un avion de ligne israélien au Kenya en 2002, les États-Unis ont conduit des efforts internationaux sans précédent en vue de combattre les transferts illicites de MANPADS (système antiaérien portable à dos d'homme) et de protéger les avions de ligne contre des attaques de missiles MANPADS.

Les initiatives ont fortement réduit la quantité de MANPADS susceptibles d'être volés, perdus ou dispersés et ont préparé le terrain à d'importantes améliorations de la sécurité à proximité des aéroports, le contrôle des exportations et la protection des avions.

Malgré ces progrès, la menace terroriste liée aux MANPADS persiste. Des cas de saisie, de transferts et d'utilisation par des groupes non étatiques ont récemment été relevés en Afghanistan, Salvador, Irak, Liban et Somalie. Traditionnellement, les transferts de gouvernements à acteurs non étatiques ont été une importante, sinon leur plus importante source d'approvisionnement de MANPADS.

Des actions supplémentaires pour contrôler les transferts et l'utilisation illicites de MANPADS devraient inclure :

- des études sur la faisabilité de dispositifs de contrôle de tir, la production et l'installation des technologies les plus avancées par les pays producteurs ;
- l'adoption de procédures rigoureuses de sécurité physique et de gestion des stocks à travers le monde ;
- l'expansion des programmes d'aide étrangère permettant de sécuriser les entrepôts d'armes et de détruire les surplus de MANPADS, la plupart étant sous-financés.

Contrôle des transferts internationaux liés à la sécurité

Les récents efforts internationaux pour prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques ont renforcé l'intégration des contrôles des exportations et des autres instruments de non prolifération. Cela nécessite une plus grande coopération entre les États et entre les organismes tels que, les services de renseignement et les services de contrôle des exportations, entre le droit pénal et les sanctions financières qui y sont liées.

Le succès de mesures comme les résolutions du Conseil de Sécurité de 2006 interdisant à l'Iran et la Corée du Nord l'accès à des matériaux sensibles dépend de l'application efficace par les États de contrôles nationaux à l'exportation.

Un nombre restreint mais grandissant d'États participent à des instances informelles en vue de renforcer les contrôles à l'exportation, comme le Groupe d'Australie, le MTCR, le groupe des fournisseurs nucléaires et l'arrangement de Wasenaar. Ces États ont tous renforcé leur législation pour s'assurer que les matériaux sensibles sont contrôlés et autorisés par les autorités nationales en amont des exportations.

En cas d'impossibilité d'empêcher l'exportation de matériaux sensibles, la coopération récemment renforcée dans le cadre de Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP) pourrait aider éviter que les transferts illégaux de tels matériaux n'arrivent entre les mains de leur utilisateur final.

Mise en place d'une coopération intersectorielle et renforcement des capacités de contrôle des exportations devraient tenir une importance accrue dans les programmes d'assistance technique de l'UE et d'autres organisations.

**Accords de contrôle des armements et de
désarmement et accords sur le droit humanitaire
dans les conflits armés en application
en mars 2007**

- 1925 Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques (Protocole de Genève 1925)
- 1948 Traité de collaboration en matière économique, sociale et culturelle et de légitime défense collective (Traité de Bruxelles)
- 1948 Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (Convention du Génocide)
- 1949 Convention de Genève (IV) relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre
- 1954 Accords de Paris sur l'Union de l'Europe Occidentale additionnels au Traité de Bruxelles
- 1959 Traité sur l'Antarctique
- 1963 Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau
- 1967 Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes
- 1967 Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes

- 1968 Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (Traité de non-prolifération, TNP)
- 1971 Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol
- 1972 Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction
- 1974 Traité relatif à la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires
- 1976 Traité relatif aux explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques
- 1977 Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles
- 1977 Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I)
- 1977 Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II)
- 1980 Convention sur la protection physique du matériel nucléaire
- 1981 Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

- 1985 Traité de Rarotonga sur la zone exempte d'armes nucléaires dans le Pacifique Sud
- 1987 Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée
- 1990 Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe
- 1991 Traité START I (Treaty on the Reduction and Limitation of Strategic Offensive Arms) (Traité de réduction des armes stratégiques)
- 1992 Traité sur le régime 'Ciel ouvert'
- 1992 Acte de clôture de la négociation sur les effectifs des forces armées conventionnelles en Europe
- 1993 Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction
- 1995 Traité de Bangkok créant des zones exemptes d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est
- 1996 Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional (maintenant applying to la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Monténégro et la Serbie)
- 1997 Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes
- 1997 Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnel et sur leur destruction
- 1999 Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques

1999 Document de Vienne sur les mesures de confiance et de sécurité

2002 Traité de désarmement stratégique

Traités non appliqués en mars 2007

1972 Traité sur la limitation des systèmes de missiles anti-missile balistiques (ABM) : non-applicable à partir du 13 juin 2002

1993 Traité START II (Treaty on Further Reduction and Limitation of Strategic Offensive Arms) (Traité de réduction des armes stratégiques)

1996 Traité de Pelindaba créant des zones exemptes d'armes nucléaires en Afrique

1996 Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)

1999 Accord sur l'adaptation du traité de 1990 sur les forces armées conventionnelles en Europe

2006 Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels annexes

2006 Traité de Semipalatinsk créant des zones dénucléarisées en Asie centrale

Abréviations liées à la sécurité

ACB	Armes chimiques et biologiques
ADM	Armes de destruction massive
AED	Agence européenne de défense
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ALPC	Armes légères et de petit calibre
missile AM	Missile antimissile balistique
ATTU	Zone de l'Atlantique à l'Oural
BMD	Défense antimissiles balistiques
CCAC	Convention sur certaines armes classiques
CD	Conférence du désarmement
CEI	Communauté des États indépendants
CIAB	Convention sur l'interdiction armes biologiques
CIAC	Convention d'interdiction des armes chimiques
CICA	Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie
CPEA	Conseil de partenariat euro-atlantique
CSCAP	Conseil de sécurité et de coopération dans l'Asie et le Pacifique
CTR	Réduction concertée des menaces
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix
FCE	Forces armées conventionnelles en Europe
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
FNI	Forces nucléaires à portée intermédiaire
GFN	Groupe des fournisseurs nucléaires

GNEP	Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire
GTRI	Initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire
GUAM	Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldavie
HCOOC	Code de conduite de La Haye
ICESE	Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est
ISAF	Force internationale d'assistance à la sécurité
ISP	Initiative de sécurité contra la prolifération
MANPADS	Système antiaérien portable à dos d'homme
MBI	Missile balistique intercontinental
MDC	Mesure de confiance
MDCS	Mesure de confiance et de sécurité
MiAP	Mines antipersonnel
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
MIRV	Corps de rentrée à têtes multiples indépendamment guidées
MOTAPM	Mines autres que mines antipersonnel
NBC	Nucléaire, biologique et chimique
NRF	Force de réaction de l'OTAN
OCCAR	Organisation Conjointe de Coopération en matière d'Armement
OEA	Organisation des États américains
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
OPANAL	Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes

OSC	Organisation de Shanghai pour la coopération
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
OTSC	Organisation du traité de sécurité collective
PACDS	Politique africaine commune de défense et de sécurité
PESC	Politique étrangère et de sécurité commune
PESD	Politique européenne de sécurité et de défense
PEV	Politique européenne de voisinage
PPP	Partenariat pour la paix
RCTM	Régime de contrôle de la technologie des missiles
RSS	Réforme du secteur de la sécurité
SLBM	Missile balistique lancé par sous-marin
SLCM	Missile de croisière mer-sol
SORT	Traité sur des réductions des armements stratégiques offensifs
START	Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs
TICE	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
UA	Union Africaine
UNROCA	Registre des armes classique de l'ONU

Le site Internet du SIPRI

Le site Internet du SIPRI, **www.sipri.org**, est une source d'informations et d'analyses qui propose :

- informations sur les projets de recherche du SIPRI
- données du SIPRI en version électronique
- détails et bons de commande des publications du SIPRI
- versions téléchargeables des Policy Papers, anciens ouvrages, chapitres du Yearbook et articles du SIPRI.

Informations du SIPRI en ligne

Dépenses militaires

http://www.sipri.org/contents/milap/milex/mex_database1.html

Transferts des armements

<http://armstrade.sipri.org/>

Opérations de paix multilatérales

<http://conflict.sipri.org/>

Systèmes nationaux de contrôle des exportations

<http://www.sipri.org/contents/expcon/db1.html>

Informations sur les relations internationales et la sécurité

<http://first.sipri.org/>

Publications récentes du SIPRI

Livres

Humanitarian Military Intervention: The Conditions for Success and Failure, par Taylor B. Seybolt

Budgeting for the Military Sector in Africa: The Processes and Mechanisms of Control, dirigé par Wuyi Omitoogun et Eboe Hutchful

The Nordic Countries and the European Security and Defence Policy, dirigé par Alyson J. K. Bailes, Gunilla Herolf et Bengt Sundelius

Policy Papers

Foreign Military Bases in Eurasia, par Zdzislaw Lachowski

The Shanghai Cooperation Organization, par Alyson J. K. Bailes, Pál Dunay, Pan Guang et Mikhail Troitskiy

Building Stability in the North Caucasus: Ways Forward for Russia and the European Union, par Neil J. Melvin

Regionalism in South Asian Diplomacy, par Alyson J. K. Bailes, John Gooneratne, Mavara Inayat, Jamshed Ayaz Khan et Swaran Singh

Relics of Cold War: Defence Transformation in the Czech Republic, par Miroslav Tůma

Territorial Disarmament in Northern Europe: The Epilogue of a Success Story?, par Matthieu Chillaud

Ce résumé est accessible en ligne en allemand, anglais, catalan, espagnol, français, néerlandais, et suédois

Pour plus d'informations sur les publications du SIPRI : <http://books.sipri.org>

SIPRI YEARBOOK 2007

Armaments, Disarmament and International Security

ISBN 978-0-19-923021-1

Publié par Oxford University Press, 2007

Relié, 752 pages, prix £85.00

Pour plus d'informations : **yearbook2007.sipri.org**

Comment commander

Le SIPRI Yearbook est en vente en librairie et peut être commandé auprès de Oxford University Press :

En ligne

www.oup.co.uk/bookshop/

Téléphone

+44 1536-741 017 (Europe)

+1 800-451 7556 (États-Unis)

Pour des informations sur les prochaines publications du *SIPRI Yearbook 2007* en arabe, chinois, japonais, russe et ukrainien, contacter le SIPRI :

Email : editors@sipri.org

Téléphone : +46 8-655 97 00

Résumé du *SIPRI Yearbook 2007* traduit de l'anglais par Barthélémy Courmont et Bastien Nivet, chercheur et chercheur associé à l'IRIS.

© SIPRI 2007, Imprimé par CM Gruppen, Bromma

Pour plus d'information, contacter :

sipri

L'Institut International de Recherche
sur la Paix de Stockholm

Signalistgatan 9
SE-169 70 Solna
Suède

Tél : +46 8/655 97 00

Fax : +46 8/655 97 33

Mail : sipri@sipri.org

Adresse Internet : <http://www.sipri.org>



L'Institut de Relations Internationales et Stratégiques

2 bis, rue Mercœur
F-75011 Paris
France

Tél : +33 1 53 27 60 60

Fax : +33 1 53 27 60 70

Mail : iris@iris-france.org

Adresse Internet : <http://www.iris-france.org>